



Compte-rendu de la thèse (FR)

Machine Learning et véhicule autonome: le défi d'une gouvernance des données personnelles automobiles.

Analyse de problématiques juridiques et informatiques au regard du droit européen, français et allemand comparés.

Nolwen Le Guennec

Dans un paysage réglementaire très dense, il s'agit dans la présente thèse de déceler si le cadre actuel de protection des données (RGPD, Data Act) et en matière d'IA (AIA) est adapté à l'arrivée des véhicules autonomes sur le marché français, allemand et européen. Sur cette base, l'auteure s'est interrogée sur les moyens de combler les lacunes des cadres juridiques en développement et a tenté d'apporter des éléments de réponse aux interrogations suivantes : Le RGPD est-il substantiellement inadapté et devrait-il faire l'objet d'une révision ? Comment s'articule-t-il avec les nouveaux textes relatifs à l'IA et au secteur du digital ? Quel type de régulation sectorielle serait adéquat pour appréhender ces aspects spécifiques aux véhicules autonomes ? Une réflexion approfondie sur ces questions a mené l'auteure à formuler une proposition de règlement européen visant à réguler les données personnelles automobiles, pour accueillir au mieux les véhicules autonomes sur le marché européen. Plus globalement, les aspects abordés tout au long de l'étude contribuent à déterminer s'il conviendrait de créer un droit spécifique pour l'automobile autonome ou s'il suffit d'adapter le droit applicable aux objets connectés et le droit de la protection des données actuel. L'auteure soutient que l'adoption d'un cadre européen doit s'inscrire dans le prolongement des réglementations préexistantes des principaux acteurs du marché automobile européen, dont font partie la France et l'Allemagne. Ainsi, l'étude comparative des droits français et allemand a été un fil conducteur de la thèse, et les enjeux communs ont été confrontés tant aux difficultés informatiques liées à l'IA qu'à des problématiques concurrentielles internationales. Ce dernier point a mené à étendre la comparaison du droit franco-allemand à une analyse comparative détaillée du droit européen au droit des données chinois et américain.